

# Clientèles cibles

## Des patients et des proches aidants\*

Ces patients proviennent des organisations qui les ont identifiés d'après leurs caractéristiques de partenaires de soins.

\* La DCCP accompagnera les organisations dans le recrutement et la sélection des patients partenaires et des professionnels.

## Des acteurs de la santé du Québec, du Canada ou de l'international:

- des intervenants et gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
- des décideurs du réseau de la santé et de services sociaux et d'organisations associées
- des chercheurs du domaine de la santé et des services sociaux
- des enseignants en santé ou sciences psychosociales (formation initiale et développement professionnel continu)

Les participants doivent s'inscrire en équipe de deux personnes et plus, comprenant **au moins un patient et au moins un professionnel ou gestionnaire de la santé** des domaines de soins et services sociaux, de l'enseignement ou de la recherche. Ces personnes, par leur profil et leur positionnement dans l'organisation, deviendront des agents de changement de leur milieu vers le partenariat patient. Une organisation peut inscrire plusieurs équipes issues de différents programmes.

*Note: inscription limitée à 60 places (30 tandems ou équipes totalisant 60 personnes).*

# Objectifs poursuivis

À la fin de cette session intensive, vous aurez, en tant que tandem **patient/professionnel** et **agents de changement de votre milieu** :

- développé les bases d'un projet concret de partenariat patient pour votre organisation (en soins et services sociaux, en enseignement ou en recherche) inspiré par les meilleures pratiques du moment
- échangé avec des leaders qui réalisent déjà des projets de partenariat avec des patients et qui sont les pionniers ainsi que les moteurs de ce champ en émergence
- tissé des liens avec les membres d'une communauté de pratique qui offrira un espace de développement des compétences du partenariat patient

# Déroulement et organisation



- Il s'agit d'un **événement éco responsable**. Tous les documents seront déposés sur une plateforme Web. Les participants auront accès à un réseau wi-fi durant les journées de formation et pourront télécharger les documents dont ils ont besoin.
- Les JPPA, comme toutes nos activités, ont été co-construites et seront co-animées par des patients et des professionnels de la santé.
- Les JPPA intègrent la présentation des **concepts fondamentaux du partenariat patient** ainsi que de la **gestion du changement** requise pour accompagner une telle transformation culturelle et organisationnelle. L'intégration de ces deux champs disciplinaires permettra à chaque tandem de planifier l'élaboration progressive de leur projet au sein de leur milieu.
- Les projets choisis par les tandem peuvent viser une transformation des pratiques aussi bien dans l'enseignement, dans la recherche que dans les soins de santé et services sociaux.
- Les participants patients et professionnels présentent, après leur inscription, un projet à réaliser au sein de leur organisation (formulaire à remplir sera transmis au moment de l'inscription). Ils élaboreront ce projet et obtiendront une rétroaction des experts et de leurs pairs tout au long des journées de formation.
- Plusieurs stratégies d'apprentissage seront utilisées :
  - de courts exposés par les experts sur des éléments clés à retenir, complétés par des documents déposés sur une plateforme Web accessible à tous les participants
  - des illustrations d'expériences de partenariat patient vécues par des professionnels et des patients
  - des périodes de travail pour l'élaboration du projet en équipe *patient/professionnel*
  - des activités de réseautage entre les différentes équipes en présence ou en ligne
  - le partage des plans d'action des projets élaborés par chaque équipe
  - la synthèse des principaux messages issus des discussions tenues lors de l'ensemble des journées
- Les participants auront accès à diverses ressources :
  - des modules de formation en ligne
  - des vidéos de démonstration
  - des documents (référentiels de compétences; guides pratiques; lexique terminologique; etc.)

## Coût de la session

### Les participants doivent s'inscrire à l'ensemble de la session.

Une organisation peut inscrire plusieurs tandems ou équipes patient/professionnel. Chaque équipe doit comprendre au moins un patient et au moins un professionnel.

<p>Tandem de patient/professionnel provenant d'une institution déjà connue de la DCCP par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– les projets PPS</li><li>– les projets LEAN</li><li>– l'accompagnement des réseaux de recherche IRSC</li><li>– l'accompagnement de facultés</li></ul>	<p><b>240 \$</b> (taxes non incluses) par personne par jour</p> <p>soit <b>1 200 \$</b> par personne pour l'ensemble de la session</p>
<p>Tandem de patient/professionnel provenant d'une institution avec laquelle la DCCP n'a pas mené de projet au Québec au Canada ou à l'international</p>	<p><b>280 \$</b> (taxes non incluses) par personne par jour</p> <p>soit <b>1 400 \$</b> par personne pour l'ensemble de la session</p>

## Agrément et crédit d'études

La Direction du développement professionnel continu (DPC) de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et par le Collège des médecins du Québec (CMQ).

La Direction du DPC de la Faculté de médecine l'Université de Montréal, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 22.75 heures de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([cqdpqm.ca](http://cqdpqm.ca)).

Ce programme répond aux critères d'agrément du Collège des médecins de famille du Canada et la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal lui accorde jusqu'à 22.75 crédits Mainpro-M1.

La présente activité, approuvée par la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, constitue une activité de formation collective agréée au titre de la Section 1, conformément au programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour un maximum de 22.75 heures.

Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 22.75 heures.

Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.